

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 23 Janvier 2013**

1. Modification des périmètres des monuments historiques

Délibération : 2013_01_01

Le maire rappelle les deux rencontres avec le service territorial de l'architecte et du patrimoine, dans un 1er temps avec M. Xavier CLARKE de DROMANTIN puis Madame Élodie ROLAND respectivement en août et octobre derniers au sujet de la modification des 3 périmètres de protection autour des monuments historiques de Montbouy et celui du château de La Forest sur la commune de Montcresson, et ce, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ; l'objectif retenu étant de réduire au moins l'impact de deux d'entre eux (le temple de la source et l'église).

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- D'ACCEPTER la modification faite par les ABF des 3 périmètres suivants : le château de la Forest, le château de Chennevières, les Bains Romains
- DE REFUSER la proposition d'extension du périmètre actuel des 500 mètres de l'église

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny

Délibération : 2013_01_02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces modifications ont pour but, d'une part de permettre le transfert vers la Communauté des Communes de l'intégralité de la compétence "Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire", et d'autre part de redéfinir de manière plus précise certaines compétences de la Communauté de Communes au vu de l'expérience acquise depuis la création de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après délibéré APPROUVE la modification des articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.6 et 15 des statuts de la Communauté de Communes tel qu'ils sont annexés à la présente,

3. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du canton de Châtillon-Coligny

Délibération : 2013_01_03

Aussi, cette extension de compétence de la Communauté de Communes dans le domaine de l'éclairage public implique la nécessité d'évaluer les charges qui seront désormais assumées par la Communauté de Communes en lieu et place des communes;

Pour ce faire, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du canton de Châtillon-Coligny s'est réunie le 18 décembre 2012 afin d'évaluer le montant des charges à transférer vers la Communauté de Communes pour cette compétence élargie. Les résultats de cette évaluation ont été consignés par la CLECT dans un rapport, dont Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibéré APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 18 décembre 2012, tel qu'annexé à la présente délibération ;

4. Décision modificative n°2 du BP Commune 2012 pour le paiement du précompte des jeunes agriculteurs

Délibération : 2013_01_04

Le maire poursuit en expliquant que le budget 2012 voté au chapitre 014 "Atténuations de produits" de 20 500 € a permis le paiement de la contribution à la 4C pour un montant 20 297 €. Grâce au solde restant de 203 €, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) instauré par la loi de finances pour 2012 a pu être versé pour un montant de 184 €.

Cependant, aujourd'hui, le précompte Jeunes agriculteurs d'un montant de 538 € doit être versé au Trésor Public.

Par conséquent, vu le solde insuffisant du chapitre 014, il convient de prendre une décision modificative n°2 au BP 2012 du budget de la Commune afin de prendre en compte ce prochain mandatement.

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative détaillée ci-dessous :

5. Mise à disposition de la salle Segestae pour l'exercice d'activités manuelles et artistiques

Délibération : 2013_01_05

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CHARGE le maire d'ajouter l'article sur la mise à disposition des salles à la mairie en cas de nécessité à un autre tiers que l'association
- ACCEPTE les propositions d'occupation de la grande salle et de l'annexe
- CHARGE le maire de passer les conventions avec les associations "Les Brodeuses Montboviennes" et "Yoga" et de modification avec Arts, Loisirs et Compagnie

6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG du Loiret

Délibération : 2013_01_06

Le Conseil Municipal DECIDE renouveler l'adhésion au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion du Loiret.

Questions diverses :

• Fête de la musique, le 21 juin

Jacques DALLOYAU fait un point sur la réunion de préparation de cette fête, le 15 janvier dernier à laquelle ont été conviées les associations de Montbouy. Étaient présentes Arts Loisirs et Compagnie, l'APE, le comité des fêtes et les compagnons de St Hubert.

3 pôles d'attraction sont envisagées : sur le parvis de la salle Segestae avec installation d'une buvette et d'un point snack, à l'église et dans la cour extérieur entre le restaurant La Terrasse et l'épicerie. La prochaine date de réunion reste à être fixée.

• Temple de la Source

Le maire annonce que M. MILON l'a de nouveau contacté au sujet du manque d'entretien du site et de ses projets de mise en vente. Malgré les difficultés d'entretien, le maire rappelle le projet du Conseil Général de la piste cyclable le long du canal et donc passant à côté de ce site classé Monument Historique, il serait regrettable de céder ces lieux à un tiers.

Après débat, le Conseil Municipal précise qu'il pourra se prononcer sur un achat éventuel, seulement si le forage existant est déplacé ou aménagé, permettant ainsi un entretien et un accès au public sécurisés.

Le maire propose de rapporter cet échange et de se faire repréciser la demande de M. MILON pour que le Conseil Municipal puisse lui répondre.

Séance levée à : 23:10
Compte rendu affiché le : 24/01/2013

Fait et délibéré le : 23/01/2013, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 22 Février 2013**

Rapport de la COP sur le projet Restaurant La Terrasse

Délibération : 2013_02_08

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE RETENIR les marchés de la COP pour un montant global de		414 605.54 €
VRD - Gros oeuvre - Démolition	SOGABAT	130 314.27 €
Charpente Bols	CILC	11 721.82 €
Couverture	DRU	33 420.16 €
Enduit - Ravalement	DA COSTA	36 730.12 €
Menuiserie Aluminium	ALU SULLY	9 762.00 €
Menuiserie - Serrurerie	TAVERNIER	53 389.95 €
Doublage - Cloisons	COELHO	39 758.60 €
Electricité - VMC	HAMEL	31 394.15 €
Plomberie - Chauffage	TECIS ERCP	27 518.80 €
Carrelage - Faïence	SOL FLAMME	27 648.57 €
Peinture - Revêtem. muraux	ASSELINE	12 950.10 €

Plan de financement du projet Restaurant La Terrasse

Délibération : 2013_02_09

Le Conseil Municipal décide à la majorité :

- DE VALIDER le plan de financement détaillé ci-dessous au les taux de subvention et les assiettes de calcul des différents financeurs potentiels connus à ce jour :

Financeurs	Base de calcul prévisionnelle	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel
Conseil Général du Loiret	76 000.00 €	50%	38 000.00 €
Etat - FISAC	563 109.70 €	30%	168 932.91 €
Région Centre	72 105.00 €	25%	18 026.25 €
Pays Gâtinais/Région Centre	563 109.70 €	20%	112 621.94 €
Réserve parlementaire			13 000.00 €
Total prévisionnel (62%) :			350 581.10 €

Commune (38%) :		212 528.60 €
Avances sur disponibilités sur 2 ans	251 919.20 €	
Avances par emprunts (court et moyen terme)	400 000.00 €	

Aménagement de la route de Gy les Nonalns

Délibération : 2013_02_10

Le maire rappelle les réunions du 14 avril 2012 et 09 mai 2012 avec Didier PERRIGAULT, référent du Pôle d'Action Territoriale de l'UTA de Montargis, portant notamment sur le projet d'aménagement de la route de Gy pour inciter les véhicules à ralentir.

Après la proposition de création d'un plateau sur l'intersection de la VC n°4 (route de Gy) et la VC n°16 (chemin du Lieu Renard), pour un montant de 16 601.86 € HT, il a été décidé de réfléchir à une autre solution, celle-ci étant considérée trop onéreuse.

Suite à la nouvelle réunion du 23 janvier 2013 entre Jacques DALLOYAU et Didier PERRIGAULT, une nouvelle proposition d'aménagement avec la création de 2 ralentisseurs de type dos d'âne sur la VC n°4 (route de Gy) pour un montant de 9 591.06 € HT, sachant que la réglementation impose un second

aménagement.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- NE RETIENT PAS le projet d'aménagement de la VC n°5 (route de Gy) pour inciter les véhicules à ralentir
- ÉMET un avis favorable pour l'étude d'un aménagement d'un sentier piéton le long de la VC n°5 (route de Gy) depuis la VC n°17(chemin des Charnis)

Loyer de l'ancienne mairie

Délibération : 2013_02_11

Le Conseil Municipal décide, l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le logement et le garage à la famille de M. Yassim CADAROSSANESAIB

- D'AJOUTER qu'il faut ajouter une clause supplémentaire :

"Article 9 bis – Caution : la présente location sera garantie par un tiers en qualité de caution en cas de modification de statut d'intérim du locataire ou après les trois premières années de location dudit logement. Le locataire se devra d'informer le bailleur et produire l'identité de la caution. Un avenant au contrat sera signé et annexé à ce contrat."

· DE FIXER à 780 € par mois le loyer du logement (20 route de Montargis) et le garage communal jouxtant la maison n° 16 route de Montargis

- AUTORISE le maire à signer ce bail de location entre la commune et le futur locataire à compter du 15 mars 2013.

Projet de réalisation d'une haie champêtre par Jardi-Net et l'APE de Montbouy La Chapelle

Délibération : 2013_02_12

Le maire annonce la création d'une nouvelle entreprise sur la commune créée par Carole BLONDEAU, domiciliée à La Chaume qu'il a eu l'occasion de la rencontrer. Jardi-Net est une société spécialisée dans les haies cynégétiques, l'entretien des espaces verts, la petite création de parterre et en conseil en aménagement de territoire de chasse.

Après avoir contacté les associations de Montbouy, Carole BLONDEAU a le projet avec l'APE de créer une haie champêtre. Une mise à disposition peut être envisagée route de Gy, en bout de l'espace des jachères fleuries et vers le terrain de boule, sur environ 30 mètres.

Le projet pédagogique veut permettre à chaque enfant de planter 3 plants et de semer quelques graines. La demande de Carole BLONDEAU est que la commune prenne en charge le coût des fournitures (pour 288.60 €) et le temps de travail (pour 210.00 €) nécessaires à ce projet, soit 498.60 €.

Le Conseil Municipal, l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention de 498.60 € au titre de la réalisation du projet pédagogique
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

• **Projet d'enfouissement des lignes électriques**

Le 13 février, le maire a rencontré le Conseil Général et fait ensemble une reconnaissance du terrain. L'ensemble des poteaux situés le long du chemin de la Cigogne, impasse de la Commanderie, une partie du chemin de la Fouacerie et de la route de Bennes sera supprimé sauf celui de l'écluse. Reste à voir l'existence de deux candélabres sur des propriétés privées. SOMELEC, retenu pour l'exécution de ce marché, rencontrera les riverains dans les prochains mois. Le montant prévisionnel restant à la charge de la commune serait d'environ 48 000 €.

Le maire souhaiterait l'insertion d'un article à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

• **PLU - ABF**

Le maire informe de la participation d'Elodie Roland, architecte de bâtiments de France, à la réunion du 19 février. Son intervention a été intéressante et constructive puisqu'elle a pris en considération le courrier de la mairie en date du 30 janvier et donc accepté la modification des périmètres de protection des monuments historiques du château de la Forest (commune de Montresson), du temple de la Source et de l'amphithéâtre de Chenevières et le maintien du périmètre des 500 mètres autour de l'église. Elle a précisé que les arrêtés correspondants étaient déjà rédigés et qu'ils seront soumis à la signature du préfet.

Validé par le maire
Yves BOSCARDIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 29 Mars 2013**

Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Délibération : 2013_03_13

le Conseil Municipal ESTIME à l'unanimité que le projet de PADD présenté est globalement conforme à ses attentes.

Vote du compte de gestion 2012

Délibération : 2013_03_14 et 20

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion Commune et Assainissement du trésorier municipal de Châtillon-Coligny pour l'exercice 2012.

Vote du compte administratif 2012

Délibération : 2013_03_15 et 21

Fonctionnement	Commune	Assainissement
Recettes :	585 945,40 €	27 287,27 €
Dépenses :	431 815,92 €	16 843,57 €
Excédent de clôture :	154 129,48 €	10 443,70 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	334 282,74 €	120 312,53 €

Investissement

Recettes :	277 097,67 €	15 491,11 €
Dépenses :	81 408,49 €	9 092,49 €
Excédent de clôture :	195 689,18 €	6 398,62 €
Résultat d'investissement cumulé :	10 847,59 €	22 518,78 €
Restes à réaliser :	50 143,53 €	1 842,99 €
Besoin / Excédent de financement :	- 39 295,94 €	+ 20 675,79 €

Hors de la présence du maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2012 Commune et Assainissement.

Affectation des résultats 2012

Délibération : 2013_03_16 et 22

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'affecter au budget pour 2013:

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	10 847,59 €	22 518,78 € - recettes
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	39 295,94 €	0,00 €- recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	294 986,80 €	120 312,53 € - recettes

Vote des taxes locales 2013

Délibération : 2013_03_17

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition, soit :

- Taxe d'habitation = 13,75%
- Foncier bâti = 21,50%
- Foncier non bâti = .45,00%

Vote des subventions 2013

Délibération : 2013_03_18

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'allouer les subventions selon la liste suivante.

NOM de l'association	Ville	2013
Amicale Montbovienne Loing Aveyron	MONTBOUY	150,00 €
ArchéoNature Montbouy	MONTBOUY	150,00 €
Arts, Loisirs et Compagnie	MONTBOUY	150,00 €
Association Parents d'Elèves Montbouy-La Chapelle	MONTBOUY	150,00 €
Carré rouge mobile de la Croix rouge	ST JEAN LE BLANC	150,00 €
Centre de Formation d'apprentis agricoles	CHAMPIGNELLES	100,00 €
Club de l'Age d'Or	MONTBOUY	150,00 €
Comité des Fêtes	MONTBOUY	150,00 €
Football Club du Loing	MONTCRESSON	150,00 €
Le Brochet de Montbouy	MONTBOUY	150,00 €
Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel-Dieu de Châtillon-Coligny et sa région	CHATILLON COLIGNY	200,00 €
Les brodeuses Montboviennes	MONTBOUY	150,00 €
Les Compagnons de St Hubert	MONTBOUY	150,00 €
MFR	STE GENEVIEVE DES BOIS	100,00 €
Montbouy'Anim	MONTBOUY	150,00 €
MRJC Loiret	STE GENEVIEVE DES BOIS	30,00 €
Office de Tourisme Châtillon-Coligny	CHATILLON COLIGNY	100,00 €
Papillons Blancs	MONTARGIS	300,00 €
Prévention routière	ORLEANS	50,00 €
Service de Soins Infirmiers A Domicile	CHATILLON COLIGNY	762,00 €
Solidarité Emploi Gâtinais	CHATILLON COLIGNY	150,00 €
UNA Aide à Domicile	CHATILLON COLIGNY	762,00 €
Union sportive de l'Enseignement du Premier Degrès	MONTBOUY	150,00 €
VOX POPULI	CHÂTEAU-RENNARD	100,00 €

4 804,00 €

Vote du budget primitif 2013

Délibération : 2013_03_19 et 23

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif Commune et Assainissement 2013 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de :

	1 424 873,50 €	286 898,41 €
pour la section de Fonctionnement	860 697,80 €	145 921,11 €
pour la section d'Investissement	564 175,70 €.	140 975,30 €

Demande de subvention "Fonds d'accompagnement culturel aux communes" du Conseil Général

Délibération : 2013_03_25

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique le 21 juin prochain, à l'initiative de la municipalité, le Conseil Municipal SOLLICITE à l'unanimité du Conseil Général du Loiret une subvention " Fonds d'accompagnement culturel aux communes ".

Demande de subvention auprès du Conseiller Général au titre de l'aide à la voirie communale

Délibération : 2013_03_26

Le Conseil Municipal :ÉMET à l'unanimité un avis favorable à la réalisation des travaux de création de parking de stationnement, route de Montargis, et d'allée piétonne, route de Gy, AUTORISE le Maire à

solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'aide à la voirie communale.

Approbation des périmètres de protection modifiés autour des monuments historiques de Montbouy et Montcresson

Délibération : 2013_03_28

Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité, conformément aux plans joints adressés par le STAP :

- D'ACCEPTER la proposition des 3 périmètres modifiés par l'ABF, c'est-à-dire le château de la Forest, le château de Chenevières, le Temple de la Source,
- D'ACCEPTER le maintien du périmètre actuel des 500 mètres autour de l'église,

Désignation d'un représentant à la 4C et au SIAEP La Nivelle

Délibération : 2013_03_29

Le maire donne lecture de la lettre en date du 07 mars 2013 de Patrice GAUVIN qui fait part de sa démission au sein du Conseil Municipal, pour des raisons professionnelles.

Le Conseil Municipal DÉSIGNE à l'unanimité Christophe DOREAU, nouveau membre du SIAEP La Nivelle et Yves BOSCARDIN, nouveau membre de la commission Voirie et du SPANC de la 4C.

Renouvellement du bureau de l'AFR de Montbouy

Délibération : 2013_03_30

Le maire donne lecture du courrier de la DDT - Service agriculture et développement rural en date du 25 février 2013, qui l'informe sur le renouvellement du bureau de l'AFR. Le Conseil Municipal DÉCIDE de présenter la liste suivante :

- M. Pierre GILLIAERT, domicilié au lieu-dit Les Foumeaux à Montbouy,
- M. William DOREAU, domicilié au lieu-dit Les Garniers à Montbouy,
- M. Amaud GILLIERON, domicilié au lieu-dit Saint-Pierre à Chabeuil (26120)

Questions diverses :

• Dissimulation des réseaux BT, route de Bennes, Chemins de la Cigogne, Rue de la Fouacerie

Le maire rappelle que le CG45 est maître d'œuvre mais que le projet est financé à hauteur de 30% par la commune et que l'éclairage public est entièrement supporté par la 4C.

Un courrier sera prochainement adressé à Somelec.

• Contribution obligatoire au SIIS

Le conseil municipal de Montbouy a pris connaissance des propositions de contribution obligatoire du SIIS de Montbouy - La Chapelle-sur-Aveyron pour l'année 2013. Le conseil municipal de Montbouy souhaite que soit notifié dans le prochain compte rendu du conseil syndical du SIIS que :

— L'augmentation importante de la contribution de chaque commune cette année fait suite à la diminution régulière depuis plusieurs années du fond de roulement du syndicat, alors que le nombre d'enfants scolarisés augmentaient.

— Cette diminution avait été mise en évidence lors d'une réunion des deux communes en 2010, mais le président du syndicat n'avait pas souhaité augmenter à l'époque les contributions respectives des communes.

— L'année dernière, la commune de Montbouy a dû régler un versement en avance de 27 486 € au syndicat, à déduire de sa contribution 2013, afin de faire face au règlement des salaires du personnel et d'autres factures impayées.

— Le conseil municipal de Montbouy déplore cette utilisation indirecte du fond de roulement du syndicat scolaire au cours de ces dernières années, par l'absence d'augmentation régulière des contributions, proposition défendue par son président, afin de diminuer les dépenses obligatoires des communes.

Séance levée à : 0:20

Compte rendu affiché le : 04/04/2013

Le Maire
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 3 Mai 2013**

1 Approbation de l'étude de faisabilité de la CCI

Délibération : 2013_05_34

Cette étude, document obligatoire pour la constitution des dossiers de demande de subvention, permet de mesurer de façon relativement précise la viabilité du futur équipement, les coûts induits pour l'investissement, le plan de financement prévisionnel, qui devra être affiné lorsque les financeurs potentiels se seront engagés définitivement sur les niveaux de subventions et le volume du budget de fonctionnement futur.

Vu l'exposé de Béatrice DESNOUE de la CCI sur l'étude de faisabilité du bar-restaurant-tabac-presse "la Terrasse" réalisée en avril 2013,

Après avoir donné toutes les explications et fourni tous les renseignements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le rendu final de l'étude de faisabilité de la CCI,
- DE CONTINUER le projet de réhabilitation de l'immeuble,
- D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 Aménagement technique du restaurant La Terrasse

Délibération : 2013_05_35

A la suite des conclusions de l'étude de faisabilité de la CCI réalisée en avril 2013, le maire fait part au Conseil Municipal des 2 possibilités concernant l'équipement de la cuisine :

- soit cet équipement est laissé à la charge du propriétaire du fonds, le rendant saisissable lors d'une éventuelle liquidation,
- soit cet équipement est pris en charge par la municipalité, ce qui permettrait de conserver cet outil de travail, même en cas de changement de propriétaire du fonds. Cette option entraînera une majoration du loyer en conséquence.

Par conséquent, le maire peut solliciter l'avis des conseillers sur la prise en charge du mobilier et matériel de cuisine par la commune, évalués à environ 50 000 € HT.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- DÉCIDE de prendre en charge l'investissement du mobilier et de l'équipement de la cuisine,
- CHARGE le maire de rédiger une convention obligeant le gestionnaire à produire chaque année l'attestation d'entretien des différents appareils,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération : 2013_05_38

Le maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'avis favorable de la CAP sur la demande de non-titularisation de M. Christophe HOUOT, ce dernier cessera officiellement ses fonctions le 18 mai prochain.

Dans l'attente de recruter le profil recherché, Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

DÉCIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 15 mai 2013 au 14 août 2013 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures.

4 Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de Châtillon-Coligny

Délibération : 2013_05_39

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nombre et la répartition suivante, calculés en fonction de la population : 2 délégués pour les communes de moins de 1500 habitants, 3 délégués pour les communes de 1500 habitants et plus :

Communes	Population légale au 1er janvier 2013	Nombre de sièges
Aillant sur Milleron	369	2
La Chapelle sur Aveyron	550	2
Le Charme	151	2
Châtillon-Coligny	1983	3
Cortrat	90	2
Dammarie sur Loing	530	2
Montbouy	745	2
Montcresson	1299	2
Nogent sur Vernisson	2584	3
Pressigny les Pins	454	2
Saint Maurice sur Aveyron	873	2
Sainte Geneviève des Bois	1081	2
Total	10739	26

Séance levée à : 0:25
Compte rendu affiché le : 13/05/2013

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Septembre 2013

Constitution d'une Société Publique Locale d'Ingénierie

Délibérations : 2013_09_51 et 2013_09_52

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de la participation de la Commune de MONTBOUY à la constitution d'une Société Publique Locale d'ingénierie au service des territoires du Loiret, dénommée « Ingenov 45 », dont l'objet sera d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et dans la réalisation de leurs projets d'intérêt public local.

Le montant de l'action est fixé à 500 €

Jean-Pierre KUNTZ représentera la Commune de MONTBOUY aux différentes assemblées.

Subvention exceptionnelle : remboursement des tickets boissons du 14 juillet au comité des fêtes

Délibération : 2013_09_55

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide verser une subvention exceptionnelle arrondie à 80 € au comité de fêtes de Montbouy pour le remboursement des boissons, offertes aux bénévoles qui ont tenu des stands ainsi qu'aux vainqueurs de certains jeux, durant cette manifestation du 14 juillet.

Subvention exceptionnelle : remboursement des tickets repas de la fête de la musique au comité des fêtes

Délibération : 2013_09_56

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle arrondie à 120,00 € au comité de fêtes de Montbouy pour le remboursement, au prix coûtant, des repas offerts aux musiciens (DJ, groupe Steph'n, Les compagnons de St Hubert) et à la chorale de Ste Geneviève, qui se sont produits durant cette soirée du 21 juin.

Subvention exceptionnelle : confection des rideaux de la mairie par Les Brodeuses Montboviennes

Délibération : 2013_09_57

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 150.00 € à l'association Les Brodeuses Montboviennes pour la confection de ces rideaux de la mairie.

Convention de partenariat avec le Conseil Général du Loiret pour la numérisation de documents détenus par la commune

Délibération : 2013_09_58

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention autorise le maire à signer la convention de partenariat entre le Conseil Général du Loiret et la commune de Montbouy pour la numérisation de l'état civil et du cadastre napoléonien détenus par la commune,

Convention relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une véloroute

Délibération : 2013_09_59

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ladite convention autorise le maire à signer la convention, d'une durée de 10 ans, reprenant les engagements de chaque partie dans le cadre de la réalisation du projet, de la gestion et l'entretien de l'itinéraire principal et des annexes ainsi que des aires de repos et parkings et enfin dans le cadre de la communication et de l'information du public.

Questions diverses :

• **Arrêt de projet du PLU (si retour des avis du SCoT et de la CDCEA**

Le maire informe que le sujet a été inscrit à l'ordre du jour sous réserve de la réception des avis de la CDCEA et du SCOT.

La CDCEA a émis un avis favorable le 10/09. Le SCoT rendra le sien le 20/09.

• **Restaurant La Terrasse**

Le maire fait le point sur l'état d'avancement des demandes de subventions. Si l'attestation d'attribution du Conseil général a été reçue et celle du dossier déclaré complet pour l'Etat, les 2 dernières demandes de la Région Centre sont toujours en phase instruction ; elles seront présentées en commission permanente en novembre ou décembre.

Face à cette lenteur, le maire précise que la Région Centre l'autorise à commencer les travaux car la date d'éligibilité des dépenses retenue est celle du Contrat régional, à savoir le 1er juillet 2013, la subvention régionale étant par la suite accordée au regard d'un dossier de demande de subvention conforme aux modalités d'intervention mentionnées dans le Contrat régional.

Vu la délibération 2011_09_62 ne permettant la signature de l'acte de vente après réception de toutes les notifications de demandes de subventions, le maire consulte ses conseillers pour savoir si leur condition peut être levée afin de permettre le lancement de l'achat de l'immeuble et par conséquent les travaux.

La majorité des conseillers présents reste prudente quant à l'investissement financier que représente le projet et donc est favorable pour continuer d'attendre le retour de l'accord des deux dernières subventions, dont le passage en commission est prévu en novembre ou décembre.

• **Système de vidéo protection**

Le maire aborde le projet de la mairie de Chatillon Coligny de mise en place d'un système de vidéo protection. En effet, le maire de cette commune demande dans son courrier du 27 août si d'autres communes du canton seraient intéressées par cet équipement afin de regrouper les commandes et négocier les prix. Le Conseil municipal ne s'est pas prononcé et demande des informations complémentaires.

• **Demande d'occupation de la Salle Segestae**

À la suite du courrier de Mme Françoise GLAUDEL, professeur de Yoga le mercredi soir, le Conseil Municipal donne son accord pour prolonger ses cours jusqu'à 21h30 (au lieu de 20h30) mais ne l'autorise pas plus tôt (à 17h00) en raison de la présence d'une association jusqu'à 18h.

Séance levée à : 22:45

Le 20 septembre 2013

Le maire
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 3 Octobre 2013**

Subvention exceptionnelle : organisation de la brocante par l'AMLA

Délibération : 2013_10_61

Le maire rappelle que l'association Montbovienne Loing et Aveyron (AMLA) a organisé, le dimanche 15 septembre 2013, sa 1ère brocante/vidé-grenier. Mais en raison des mauvaises conditions météorologiques, seuls 8 exposants sont venus s'installer sur l'ancien terrain de camping et il a été décidé de ne pas demander aux exposants le paiement d'un droit de place.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de VERSER une subvention exceptionnelle de 150,00 € à l'association de Montbouy pour les frais engagés.

Etude de devis

Délibération : 2013_10_62

COLUMBARIUM

Le maire explique que, sur les 6 caves-urnes, 1 seule reste disponible ; il conviendrait par conséquent de prévoir d'autres cases pour d'éventuelles demandes.

Le Conseil Municipal RETIENT, à l'unanimité, le devis établi par la sté DÉPÉE (Châtillon Col.) d'un montant de 6 395,48 € HT correspondant à 12 places.

PREAU DE L'ECOLE

Ensuite, le maire expose le problème du revêtement du sol du préau de l'école qui se dégrade de façon anormale et qui peut représenter un risque de glissade pour les enfants.

Le Conseil Municipal RETIENT, à l'unanimité, le devis établi par la sté MONCHIERI (Amilly) d'un montant de 4 938,00 € HT.

Convention pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs

Délibération : 2013_10_63

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs, route de Benne à Montbouy.

Cette opération de dissimulation donne lieu à la réalisation de travaux de génie civil communs à plusieurs maîtres d'ouvrages (le Département, la Commune et la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny) et au partage, entre ces derniers, des frais inhérents.

Extension du réseau électrique

Délibération : 2013_10_64

Vu le certificat d'urbanisme 045 210 11 0002,

Vu la demande de renouvellement du certificat d'urbanisme 045 210 13 00013,

Vu l'avis d'ERDF en date du 26/07/2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ÉMET un avis défavorable sur la prise en charge financière liée aux travaux de création d'un poste de distribution public, faute de disposer d'information sur le coût financier de ladite installation.

Tarifs Assainissement 2014

Délibération : 2013_10_66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE, à compter du 1er janvier 2014, le tarif de l'assainissement collectif à 0,26 € HT (+ 0.01 € HT), par mètre cube d'eau consommée, pour les usagers ayant un rejet d'eaux usées domestiques sur le territoire de la commune (soit une augmentation du tarif de 3.85%)

- MAINTENIR le prix de l'abonnement à 32,97 € HT

Instauration d'une prime d'intéressement à la performance collective des services

Délibération : 2013_10_68

Le Conseil, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable sur le versement de cette indemnité à l'ensemble du personnel, au regard des objectifs fixés, et qui ne pourra excéder 300€ par agent en cas d'atteinte du résultat.

Protection sociale complémentaire

Délibération : 2013_10_69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, OPTÉ pour le versement d'une aide directe et individuelle à l'attention des agents, PARTICIPE pour le risque santé à hauteur de 20 € par mois et par agent et NE PARTICIPE pas pour le risque prévoyance.

Questions diverses :

• **PLU**

Le maire annonce les 2 avis favorables émis par le SCoT et la CDCEA. Il est prévu d'organiser une réunion avec Mme Martine RAGEY avant celle de l'arrêt de projet, fin octobre. Suivra l'organisation de l'enquête publique comprenant la modification des périmètres de protections des monuments historiques.

• **Subventions : Créations du parking et de l'allée piétonne**

À la suite des demandes de subventions déposées dans le cadre de la création d'un parking et d'une allée piétonne, le maire informe qu'il avait demandé, au Conseiller Général, une notification de non attribution afin de clôturer ces dossiers et ainsi permettre aux entreprises d'intervenir rapidement.

Dans un but de clarté, M. Alain GRANDPIERRE souhaite que sa réponse soit transmise à votre conseil municipal. Le maire donne lecture de cette réponse.

• **Jardin des jeux**

Le maire signale que deux jeux pour enfants (hutte à grimper et la poutre) sont abîmés et par conséquent doivent être mis en sécurité.

Des propositions de jeux de MEFRAN Collectivités, sont retenus 1 pont suspendu + 1 tour colorée pour 2 800 € HT qui remplaceront ceux abîmés.

Séance levée à : 23:15

Le 04 octobre 2013-12-02

Le Maire
Yves BOSCARDIN
signé

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Novembre 2013

Bilan de la concertation Publique

Délibération : 2013_11_70

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et considérant les observations du public prises en compte et la concertation publique qui a été satisfaisante, le Conseil Municipal PREND, à l'unanimité, acte du résultat de la concertation publique.

Arrêt de projet PLU

Délibération : 2013_11_71

Vu le projet d'élaboration du PLU, notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et toutes les annexes,

Considérant :

- le bilan de la concertation publique
- que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux personnes consultées qui ont demandé à l'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente,
- PRÉCISE que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera notifié, pour recueillir leur avis, au titre des articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme :

**Modification complémentaire des statuts de la Communauté de Communes :
Compétence "Accueil de Loisirs Sans Hébergement et Mise en oeuvre d'actions
d'animation en faveur des préadolescents"**

Délibération : 2013_11_72

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la modification de l'article 2.7 concernant le transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la Mise en oeuvre d'actions d'animation en faveur des préadolescents,

**Modification des statuts de la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny :
compétences "Aménagement et entretien des cours d'eau" et "Contribution au SDIS"**

Délibération : 2013_11_73

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la modification de l'article 2.3 concernant le transfert de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours,

- ÉMET une réserve qui consiste à demander, à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, qu'une réflexion soit menée par la CLECT, afin de définir une nouvelle clé de répartition plus équitable,

Projet de défense incendie à La Chaume et aux Lombards

Délibération : 2013_11_74

Considérant le refus du projet d'extension d'une habitation principale, située à La Chaume, en raison de la distance trop importante entre le projet et le poteau d'incendie situé à 1 475 m (les Bourrellers),

Après délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable sur la création d'une réserve d'incendie de 60 m³, qui devra desservir tout ou partie des 2 lieux dits de la Chaume et des Lombards, à Montbouy
- CHARGE le Maire de contacter le propriétaire de la parcelle repérée pour l'installation de cette réserve,

Extension du réseau électrique

Délibération : 2013_11_75

Considérant le renouvellement du certificat d'urbanisme 045 210 13 00013,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable sur l'extension du réseau Basse Tension sur la voie communale n°7
- PRENDRA en charge la part financière liée à ces travaux d'extension du réseau Basse Tension,

Étude de devis : tracteur + préau de la cantine

Délibération : 2013_11_76

Au vu de la vétusté du matériel et du montant jugé important des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse,
- RETIENT le devis établi par l'entreprise CORNET (Châtillon-Coligny) pour un montant de 10 500 € HT,
- ACCEPTE la reprise de l'ancien matériel pour un montant de 1 000 € HT,

PRÉAU DE L'ÉCOLE :

Le maire annonce le projet de nettoyer une partie du préau (orienté Sud) en vue d'une fermeture par deux grandes fenêtres afin d'y entreposer les plantations de la mairie durant la période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur les travaux de fermeture et d'isolation du préau de la cantine,
- RETIENT le devis établi par l'entreprise PERCHERON (Châtillon-Coligny) pour un montant de 2 823.15 € HT,

La Terrasse : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Délibération : 2013_11_78

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité SOLLICITE une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2014,

Vidéoprotection

Délibération : 2013_11_79

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ÉMET un avis défavorable sur l'installation d'un système de vidéoprotection, en raison d'un coût financier jugé trop important pour la commune
- OPTÉ pour un système d'alarme uniquement pour le local technique de la commune, cambriolé en juin dernier.

Questions diverses :

• **Travaux**

Route de Gy (allée piétonne) : le chantier a été arrêté en raison des intempéries.

Route de Montargis (parking) : un avis favorable a été proposé par la DDT. Les travaux devraient bientôt commencer.

École : Le service technique a remplacé la moquette du bureau de la directrice remplacé par du lino. Quant au sol du préau, il a été refait par l'entreprise MONCHIERI en béton désactivé.

Église : après réception de 2 notifications d'attribution de subvention, l'entreprise TAVERNIER sera contactée pour son intervention ainsi que M. Jean-Michel GELLY (Maisons Paysannes de France).

Séance levée à : 0:15

Compte rendu affiché le : 19/11/2013

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 23 Décembre 2013**

1. Subvention pour le Comice 2014

Délibération : 2013_12_80 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)
Après délibéré, le Conseil Municipal ALLOUE au comité du comice une subvention égale à 1.30 € multiplié par 757 habitants (au 1er janvier 2014), soit un total de 984.10 €, arrondi à 1 000.00 €. Une réunion de préparation est fixée au mardi 14 janvier à 18h30 à la mairie.

2. Subvention à l'association "La Baric" pour le don de sapins de Noël

Délibération : 2013_12_81 - A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)
Comme en 2011, l'association "La baric" du domaine des Barres (Nogent sur Vermisson) offre à la commune de Montbouy 3 sapins (1 de 6/7 mètres pour la place de l'église, 1 pour l'école et 1 pour la salle Segestae).
Le maire demande au Conseil de se prononcer sur cette affaire, hors de sa présence, du fait de son adhésion à cette association,
Sous la présidence du doyen d'âge, Jean-Pierre KUNTZ, élu à l'unanimité
Après délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de verser une subvention de 150.00 € à l'association "La Baric".

3. Programme d'accession à la propriété des logements Logemloiret

Délibération : 2013_12_82 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)
Le Maire fait part du programme de Logemloiret, qui souhaite mettre en vente 5 logements locatifs sociaux, situés sur les parcelles cadastrées ZL 81 et 82, de La Pièce du Lieu Renard à Montbouy.
Ces derniers sont implantés sur un terrain qui fait l'objet d'un bail emphytéotique (dont les conseillers municipaux ont eu une copie) signé avec la commune le 1er janvier 1994 et pour une durée de 55 ans.
Si la commune accepte le principe de vente de ces logements, elle devra accepter de céder à Logemloiret pour l'euro symbolique les terrains de ce programme.

Après délibéré, le Conseil Municipal :
- REFUSE la vente à l'euro symbolique des 2 terrains (parcelles ZL 81 et 82) correspondant à 4 pavillons situés au n°2, 4, 6, 8 et 10 Rue de La Pièce du Lieu Renard à Montbouy,
- n'étant pas opposé à une vente, ÉMET un avis favorable pour recevoir de la part de LOGEMLOIRET une autre proposition de vente de ces 2 terrains.

4. Fusion de 5 syndicats de rivière Interdépartementaux sur le Montargois

Délibération : 2013_12_83 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)
Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal APPROUVE le projet de périmètre et les projets de statuts au 1er janvier 2014 d'un nouvel établissement public de coopération Intercommunale issu de la fusion du :
- Syndicat mixte de la vallée du Loing
- Syndicat mixte intercommunal d'études et de travaux pour l'aménagement de la vallée de la Cléry
- Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Solin,
- Syndicat intercommunal d'assainissement du Bassin de la Bezonde
- Et du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Betz.

5. Étude de devis : panneaux de signalisation

Délibération : 2013_12_84 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)
Le Conseil Municipal :
- ÉMET un avis favorable au renouvellement et à la mise en place de nouveaux panneaux
- RETIENT le devis de NADIA SIGNALISATION pour un montant de 4 462.17 € HT.

6. Valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre des travaux de

renovation du restaurant La Terrasse

Délibération : 2013_12_85 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)
Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, Introduit par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique dite Loi « POPE », permet à un certain nombre de personnes morales, qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur ses équipements et bâtiments, d'obtenir, en contrepartie des investissements, des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Les certificats obtenus peuvent être valorisés et rachetés par des fournisseurs d'énergie, contraints par l'État à réaliser des économies d'énergie annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- DÉCIDE de mandater le bureau d'études BSE pour valoriser et obtenir pour le compte de la commune de Montbouy les certificats d'économie d'énergie pour un montant de 1 900 € HT (devis 10041171),

7. Décision modificative n°3 du BP 2013 Commune

Délibération : 2013_12_86 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire indique que suite à la réception de l'arrêté préfectoral portant reversement du fonds de compensation pour la TVA Exercice 2013, il convient de prendre une décision modificative n°3 au BP 2013 du budget de la Commune afin de prendre en compte ce prochain mandatement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la Commune,
Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2013 :

Section d'investissement – Dépenses - Chapitre 20	- 140.00 €
- Article 2051 – Concessions et droits similaires, etc :	- 140.00 €
Section d'investissement – Dépenses - Chapitre 10	+ 140.00 €
- Article 10222 : FCTVA :	+ 140.00 €

Le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative détaillée ci-dessus et AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses :

• Restes à Réaliser

Le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2013 intervenant le 31 décembre 2013, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2014 lors du vote du budget,
Soit un montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter de 212 962.96 €

• La carte du découpage cantonal

Le maire informe que le canton de Châtillon-Coligny sera regroupé avec ceux de Bellegarde et de Lorris, qui devient chef lieu de canton. Il sera désormais composé 38 communes, au lieu de 12 actuellement.
21 conseillers départementaux seront également élus. Ils formeront un binôme tout en veillant à respecter la parité homme/femme.

Séance levée à : 22:20
Compte rendu affiché le : 27/12/2013

Le Maire,
Yves BOSCARDIN
Signé